

Esneux, le 19 avril 2018

A l'attention du Collège des
Bourgmestre et Echevins
Commune d'ESNEUX

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Objet : Lotissement BFund à Avister, permis d'urbanisation 2014/126

Nous tenons à vous informer de plusieurs constats que nous faisons suite aux travaux menés par la société BFUND qui nous paraissent en désaccord avec le permis de lotissement, permis que nous contestons par ailleurs au conseil d'état comme vous le savez.

1. Le sentier vicinal 68 a une largeur bien inférieure au projet tel que visible dans les plans transmis par la région wallonne en réponse à l'enquête publique. La largeur prévue dans ces plans est de deux mètres et vingt centimètres. Or, sur place, nous relevons entre les pieds des hêtres qui constituent la haie une distance de 2m et entre les bordures 1m. Sur base du dossier, la dimension indiquée de 2,2m était pour nous une largeur libre de 2,2m permettant le croisement en toute sécurité de marcheurs ou de cyclistes. Cette largeur réduite à 1m, voire plus si la haie n'est pas régulièrement entretenue, ne permettra en aucun cas le croisement d'une poussette et d'un cycliste. Un comble pour un sentier au cœur de 3 lotissements.
2. La profondeur de l'égout au droit de la CV 6 de la rue du Cheneux est très importante par rapport au sol actuel ~2,8m (nous ne connaissons pas le niveau du sol fini). Nous ne comprenons pas dès lors comment le rejet dans le réseau existant (CVE2) est possible puisque ce dernier est enterré à 1,2m de profondeur. Le système de bassin d'orage enterré de rétention des eaux ne fonctionnera pas dans cette configuration. Cette situation se répète aussi rue Terre Antoine.
3. Nous avons appris par le personnel de l'entreprise chargée des travaux que la garantie sur les voiries ne pourra être octroyée si elles sont construites comme dessinées sur les plans du fait d'une qualité de sol bien inférieure aux conditions prévues dans les documents du marché. Nous rappelons que ces nouvelles voiries seront cédées à la Commune d'Esneux au terme de ces travaux et qu'elle devra dès lors en assumer les faiblesses et imperfections.
4. Aujourd'hui, les contours de la plaine de jeu sont réalisés et l'absence de toute surface horizontale est constatée, en contradiction avec toutes les normes de sécurité imposées pour l'implantation d'une plaine de jeu. Au contraire, cette zone est en forte pente ce qui nuira immanquablement à son affectation prévue et à la convivialité de l'endroit.

En conclusion, Vert et Vie demande avec insistance :

Pour le point 1, le respect de la largeur utile telle qu'elle figure sur les plans. L'implantation des haies bornant le domaine public devant être à 50 cm de celui-ci;

Pour le point 2, d'effectuer une vérification des niveaux des égouts et de prendre toutes les dispositions utiles pour garantir un système d'égouttage aussi peu polluant que possible;

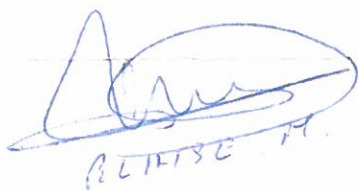
Pour le point 3, de vérifier avec la plus grande prudence la cohérence des travaux avec la qualité du sol. Si la nature du sol en surface et en profondeur n'a pas été évaluée correctement et reportée sur les plans, il est évident que la Commune sera confrontée à des problèmes de stabilité tant des voiries que des égouts à moyen terme. Une vérification par un bureau extérieur spécialisé s'impose ;

Pour le point 4, de modifier le profil de cette zone pour la rendre conforme aux règles de sécurité et compatible avec son affectation.

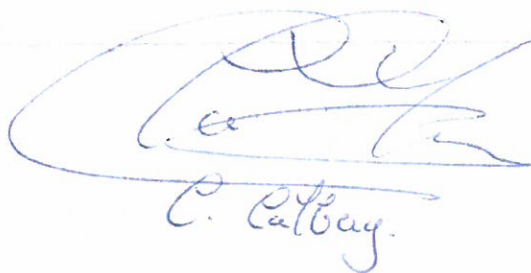
Nous avons déjà dénoncé dans une lettre adressée à la Commune datant du 1^{er} septembre 2017 (en copie) notre regret de ne pas avoir eu accès au dossier définitif de manière à formuler nos remarques. Les 4 points énumérés ci-dessus démontrent bien la nécessité et l'utilité d'une vraie concertation préalable avec les riverains d'un tel projet et sur l'entièreté du dossier. Vous comprendrez également que les constats réalisés renforcent notre opposition à ce projet qui n'a plus rien de citoyen. Ce courrier n'entache en rien notre recours au conseil d'état.

Par ailleurs, au vu des conditions de réalisation du chantier et des tensions très conflictuelles avec plusieurs riverains, une nouvelle interpellation de notre part du Collège Communal n'est pas à exclure.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les échevins nos salutations citoyennes.



ALISE H.



C. Catbay.

PS : Copie de cette lettre aux riverains du chantier